



Nous sommes en conflit avec l'edf

Par **chazel**, le **18/06/2008** à **15:48**

Madame, Monsieur,

Nous sommes commerçants et propriétaire d'un fonds de commerce de restaurant.

Cela fait deux jours qu'à partir de 19h30 et ce tout au long du service, l'EDF coupe l'électricité dans notre quartier.

Par conséquent, pas de frigos, pas de chambre froide, pas de four, etc.. donc pas de service, perte de marchandises, perte de clients.

Merci de bien vouloir m'indiquer comment l'EDF peut être pénalisé par rapport à notre préjudice ?

Merci

Dans l'attente de votre réponse rapidement

Cordialement

Virginie CHAZEL